



Relais
d'Assistants
Maternelles
du Pays d'Alleverd



Edito

La nouvelle organisation des temps collectifs se met doucement en place.

Je vous rappelle que vous ne pouvez assister qu'à un seul temps collectif par semaine quelque soit le lieu.

Lorsque vous avez le choix, préférez les temps collectifs du lundi à Alleverd et du vendredi à St Pierre.

Je ne souhaite pas mettre des inscriptions en place, ni limiter l'accès en fonction de la fréquentation, mais j'y serai contrainte si nous n'arrivons pas à répartir la fréquentation sur les 4 temps collectifs.

Merci de votre collaboration
A très bientôt

Nathalie Borrás

L'écho du R.A.M.

Novembre-Décembre 2009

Les Temps Collectifs

L'accueil a lieu de 9h à 11h30.

ALLEVARD : 14 avenue de Savoie

Lundi 9 novembre : Jeux sociétés
Mardi 10 novembre : Jeux sociétés
Lundi 16 novembre : Peinture
Mardi 17 novembre : Peinture
Mardi 24 novembre : Jeux sociétés
Lundi 30 novembre : Préparation Noël
Mardi 1^{er} décembre : Préparation Noël
Lundi 7 décembre : Pâtisserie
Mardi 8 décembre : Pâtisserie
Lundi 14 décembre : Spectacle Noël
Mardi 15 décembre : Goûter Noël

ST PIERRE d'ALLEVARD : Villa Mon Exil

Vendredi 6 novembre : Jeux sociétés
Jeudi 12 novembre : Jeux sociétés
Vendredi 13 novembre : Jeux sociétés
Vendredi 20 novembre : Peinture
Jeudi 26 novembre : Peinture
Vendredi 27 novembre : Préparation Noël
Vendredi 4 décembre : Préparation Noël
Jeudi 10 décembre : Pâtisserie
Vendredi 11 décembre : Pâtisserie
Jeudi 17 décembre : Spectacle Noël
Vendredi 18 décembre : Goûter Noël

Vacances scolaires

Du samedi 20 décembre 2009 au lundi 5 janvier 2010

Le relais sera fermé pendant les vacances scolaires

Relais d'Assistants Maternelles du Pays d'Alleverd
ALLEVARD - 04.76.08.11.96
St PIERRE d'ALLEVARD - 04.76.45.85.58





✚ **VENDREDI 13 NOVEMBRE** : Soirée des assistantes maternelles à La grange

✚ **JEUDI 19 NOVEMBRE** } Soirée Scrap 20h30 Villa Mon Exil
MARDI 15 DECEMBRE } à St Pierre 20h30

Nouveautés papiers, livres et gabarits, n'hésitez pas à venir essayer

✚ Spectacle de Noël : **Mardi 15 Décembre** à Allevard salle de l'atelier à 9h45
Jeudi 17 Décembre à St Pierre salle des fêtes à 9h45

L'indemnité de licenciement

La loi de modernisation du marché du travail n°2008-596 s'appliquerait bien aux assistantes maternelles selon la position du ministère du travail.

Je reste prudente sur l'application de ce texte, l'information n'étant pas relayée par tous les organismes.

Par exemple, le contrat du conseil général de l'Ain que nous utilisons et qui vient d'être remis à jour ne la mentionne pas.

De même le journal L'ASSMAT (mensuel d'informations professionnelles des assistantes maternelles) dit dans son édito du n°78 de mai 2009 que les assistantes maternelles ne font pas l'objet d'un licenciement mais d'un retrait d'enfant..... Etonnant de la part d'une revue qui défend les droits des assistantes maternelles....

Vous l'aurez compris, aucun décret d'application, ne précise clairement que la loi de modernisation s'applique aux assistantes maternelles, je vous adresse donc la fiche explicative, en espérant qu'une jurisprudence viendra très vite éclaircir la situation.

En Bref...

✚ Une analyse de la pratique avec une professionnelle peut être organisée en partenariat avec le RAM de Goncelin. Les personnes intéressées doivent me contacter **TRES** rapidement.

✚ ATSEM un métier d'avenir : D'ici à 2012, 46% des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles en poste auront pris leur retraite. Ces personnels sont recrutés sur concours au niveau CAP Petite enfance.

